LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.

Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales et à l'École des hautes études.

A. GIRY, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et à l'École des hautes études.

GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.

C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, répétiteur à l'École polytechnique.

MM. Ch.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.

H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.

E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.

G. LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure.

H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.

Secrétaire général : André BERTHELOT, député de la Seine.

TOME VINGT-QUATRIÈME

ACCOMPAGNÉ DE DEUX CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE

(MORBIHAN, NIÈVRE)

Tome XXIV

MOISSONNEUSE — NORD

BIBLIOTECA MUNICIPALE BOLOGNA

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

61, RUE DE RENNES, 61

Tous droits réservés.

le calcul des probabilités, et qui consistent à régulariser le tracé de la courbe qui représente la table brute.

On a essayé de représenter par des formules empiriques le nombre y_x des vivants à l'âge x, c.-à-d. l'ordonnée de la courbe de mortalité en fonction de l'âge x. Voici les deux formules qui ont donné les meilleurs résultats :

$$y_x = y_0 \, G^{q^x - c},$$

due à Gompertz, et

$$y_x = K a^{-\alpha} G^{q^x},$$

due à Makeham. — On représente assez bien la mortalité en faisant dans cette dernière

$$K = 109949, \; a^{-1} = 1{,}006615,$$
$$g = 0{,}999052, \; q = 1{,}09648.$$

Ces formules empiriques expriment analytiquement qu'il existe un groupe de têtes d'âges a, b ayant la même mortalité qu'une tête d'âge m. En d'autres termes, on a, d'après ces formules :

$$\frac{y_{a+\alpha}}{y_a} \times \frac{y_{b+\alpha}}{y_b} \cdots \times \frac{y_{c+\alpha}}{y_c} = \frac{y_{m+\alpha}}{y_m}$$

quel que soit x; a, b... c désignant des constantes arbitraires.

Nous donnons ci-dessus : les tables de mortalité de Duvillard et de Deparcieux, longtemps considérées comme les meilleures ; les tables dites H^{MF} usitées par les actuaires anglais ; les tables AF usitées par les actuaires français pour le calcul des assurances en cas de vie, et les tables RF employées pour le calcul des assurances en cas de décès. Ces tables ne commencent pas à l'âge zéro parce que, pour l'enfance, les observations n'ont pas encore été assez nombreuses pour donner beaucoup d'exactitude. La loi de mortalité véritable est vraisemblablement donnée par des nombres compris entre les tables AF et RF au moins en ce qui concerne la population française. La comparaison de ces tables avec celles de Deparcieux et de Duvillard semble prouver que la mortalité diminue sensiblement depuis un siècle. J'ai construit récemment une table de mortalité en faisant usage des décès signalés à la maison Borniol. Cette table, relative à la partie riche de la population de la France, accuse dans les premiers âges de la vie une mortalité plus faible que les tables AF et RF, mais après quarante ans elle s'accorde assez bien avec la table AF. H. Laurent.

Bibl. : E. Levasseur, *la Population française*, 3 vol. in-8.

MORTARA. Ville d'Italie, prov. de Pavie, à 33 kil. N.-O. de cette ville, près de l'Agogna, chef-lieu du district de la *Lomellina*, riche surtout en riz. Les rizières, toujours inondées, rendent le climat peu salubre. Mortara, dont le nom est dérivé de *Mortis Ara*, l'Autel de la Mort, rappelle le massacre des Lombards par Charlemagne lors de l'expédition de 774. Les Piémontais y furent battus par les Autrichiens le 21 mars 1849.

MORTARA (Edgar). Ce nom est attaché à l'un des derniers et des plus caractéristiques épisodes de l'histoire du pouvoir temporel des papes : le rapt d'un enfant juif, saisi par le Saint-Office, pour être élevé dans la religion catholique. Les parents de cet enfant habitaient Bologne ; ils avaient pour servante une jeune catholique fort dévote, Anna Morisi. Pendant la maladie d'un fils de la famille Mortara, cette servante l'avait fait baptiser clandestinement ; il guérit, et elle subit le tourment de voir élever dans la religion juive un enfant qu'elle avait fait chrétien. Un frère plus jeune, Edgar, devint aussi malade ; Anna résolut de le faire baptiser ; mais elle avisa aux moyens de le retenir dans sa nouvelle religion. L'autorité ecclésiastique fut avertie par une confidente ; et le Saint-Office délégua un Père chargé de baptiser l'enfant et de l'enlever. Aussitôt après le baptême (24 juin 1858), l'enfant et la servante disparurent. Aux plaintes des parents l'autorité pontificale répondit en menaçant de leur infliger les peines édictées par de vieilles ordonnances, tombées en désuétude, lesquelles interdisaient aux juifs de prendre des catholiques comme domestiques. On leur refusa même la permission de voir leur fils. — Quand ces faits furent connus (fin août 1858), ils suscitèrent de vives protestations dans la plupart des journaux, en Europe, excepté en Autriche où le gouvernement avait défendu d'en parler. En France, la conduite du gouvernement pontifical ne fut guère approuvée que par ceux qui plus tard devaient proclamer si bruyamment les *droits des pères de famille* à l'encontre des lois scolaires de la République, et par un seul journal, *l'Univers*. Louis Veuillot démontra fort pertinemment qu'elle était conforme à la tradition constante de l'Eglise catholique. Sous l'ancien régime, les membres les plus éminents du clergé de France l'avaient hautement recommandée à l'égard des protestants. Mais comme, par le malheur du temps, la conscience moderne en était arrivée à réprouver ces maximes et ces pratiques, on réclama de toutes parts une intervention énergique des puissances civilisées. La France et l'Angleterre firent présenter des observations à la cour de Rome. Elle estima suffisant d'insérer dans son journal officiel, la *Civilta Cattolica*, une note déclarant que, la question appartenant au domaine purement spirituel, le pape n'y pouvait rien comme prince temporel, et qu'en conséquence il n'avait pas de réponse à faire aux représentants des puissances étrangères. Cette évasion provoqua une indignation plus grande encore que celle qui était résultée du fait dont elle essayait de déserter la responsabilité. Survint la guerre d'Italie (mai 1859) qui porta un premier choc à la puissance temporelle des papes, mais dont les événements rejetèrent à l'arrière-plan l'affaire Mortara. En 1861, le gouvernement italien, saisi par la famille d'une plainte en rapt, demanda des poursuites contre Anna Morisi. On lui répondit qu'elle avait quitté Rome depuis plusieurs années et qu'elle avait pris le voile. D'ailleurs, la cour de Rome persistait à considérer la question comme appartenant exclusivement à l'ordre spirituel. Enfin, menacée d'une intervention énergique de la part de la Prusse, elle parvint à obtenir de la famille Mortara le retrait de sa plainte ; et, fidèle à ses vues sur les moyens de contrainte en matière de conversion, elle offrit aux parents de leur rendre leur fils, s'ils abjuraient. Après l'occupation de Rome par les troupes italiennes (1870), Edgar Mortara refusa d'abandonner la religion dans laquelle l'avaient élevé et endoctriné ceux qui l'avaient enlevé à sa famille. Mais l'émotion produite par ce rapt, dans le monde où l'on pense, avait contribué pour une grande part aux vœux qui avaient demandé et aux acclamations qui avaient salué le renversement du régime qui mettait les armes de la puissance temporelle au service d'une autorité dont la doctrine implique des actes de ce genre. E.-H. Vollet.

MORTCERF. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy. Stat. du ch. de fer de l'Est.

MORTE-Eau (Mar.). Aux environs de la nouvelle et de la pleine lune, les centres de la terre, du soleil et de la lune sont presque en ligne droite. L'attraction luni-solaire atteint alors son maximum. Au contraire, au premier et dernier quartier, l'attraction luni-solaire est à son minimum, les rayons vecteurs des deux astres étant dans des positions rectangulaires. Il en résulte que la hauteur de la marée à ces deux époques sera alors minima. Ce sont ces marées qu'on appelle marées de quadrature ou mortes-eaux. Pour nos pêcheurs sur nos côtes, l'époque de morte-eau comprend les deux ou trois marées qui précèdent celle-là.

MORTE-Paye. Les *mortes-payes* ou *rocantins* (gardiens des rocs) étaient de vieux soldats retraités qui recevaient du roi, durant six mois de l'année, une petite pension d'environ quinze deniers par jour et que, dans un but d'économie, les gouverneurs employaient à la garde des citadelles, n'ayant leur solde à leur charge que pendant les six autres mois. Henri IV partagea le service des citadelles, par une ordonnance du 1er déc. 1661, entre les